



Certificat de Formation Générale

publié le 27/04/2021 - mis à jour le 30/06/2023

Qui peut se présenter au certificat de formation générale ?

les élèves dans leur dernière année de scolarité obligatoire

les adultes

Sont plus particulièrement concernés :

les élèves de troisième d'insertion et de troisième des enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA de collège et EREA)

les jeunes ou adultes ayant suivi une action de formation en alternance dans un dispositif d'insertion sociale et professionnelle ou une formation continue

Quelles connaissances sont validées ?

Le certificat de formation générale garantit l'acquisition de connaissances de base dans trois domaines généraux de formation : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle.

Comment est attribué le diplôme ?

Les élèves de troisième d'insertion et de quatrième année des SEGPA et des EREA passent :

un contrôle en cours de formation en français et mathématiques

une épreuve orale de 20 minutes : un entretien à partir du dossier élaboré à l'issue du stage en entreprise et éventuellement d'un dossier facultatif

Les jeunes et adultes ayant été formés en alternance passent un entretien de 30 minutes à partir du dossier élaboré au cours de la formation

Les candidats individuels passent :

deux épreuves écrites d'une heure en français et mathématiques

une épreuve orale de 20 minutes

Document joint

 [cfg_admis_2023](#) (PDF de 233.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.